



octobre 2023

numéro 158

SYNDICATS INDÉPENDANTS !?

Vous avez remarqué ? Moults syndicats se disent « indépendants ». Mais indépendants de qui ? de quoi ? Par opposition à quoi ?

Ce mot, utilisé comme un argument marketing, peut rassurer faussement les salarié·e·s qui pensent voter pour un syndicat indépendant des partis politiques. À vrai dire, nous ne connaissons aucun syndicat qui soit dépendant d'un parti politique.

L'un de ces syndicats se dit même « apolitique ». Or, être apolitique, c'est n'avoir aucune idée politique, c'est laisser faire ceux qui ont le pouvoir de décider (direction d'entreprise, gouvernement). Il ne joue donc pas son rôle de contre-pouvoir. Ce même syndicat se dit « pluraliste ». Leur pluralisme n'est pas le nôtre : ce syndicat compte dans ses rangs un ex-candidat zemmourien aux législatives. Pas vraiment « apolitique » ! →



Elections Professionnelles 2023

Défendre vos droits et vous en faire gagner de nouveaux

→ Politique, apolitique ?

Chez **Solidaires**, nous développons un syndicalisme qui se veut émancipateur, c'est-à-dire qui libère des oppressions, dans le travail mais aussi dans la vie quotidienne.

Nous savons que la seule façon d'obtenir des avancées sociales qui profitent à toutes et tous, c'est de jouer notre rôle de contre-pouvoir, non pas par de la politique politicienne, mais en vous écoutant et en vous impliquant dans nos démarches.

Nous, nous réclamons des augmentations générales pour compenser l'inflation, nous réclamons le paiement avec majoration de toutes les heures supplémentaires, nous nous opposons aux réformes nuisibles aux salarié·e·s mais favorables au patronat – par la grève si besoin. Ce n'est pas apolitique. C'est *notre* politique, en toute indépendance.

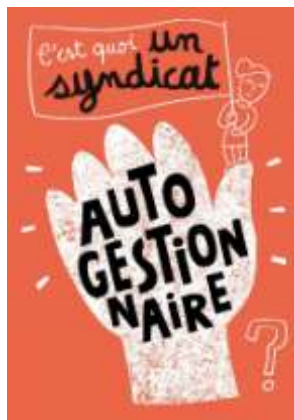
Politique et entreprise

Parce que même si nous n'en faisons pas un argument principal, nous sommes totalement indépendants de la direction d'entreprise et du pouvoir politique !

Économie, emploi, santé, mobilité, logement, éducation, environnement : nous évoluons dans une société qui est régie par des décisions politiques à tous les niveaux. L'entreprise n'y échappe pas non plus.

Ne pas faire de politique, pour un syndicat de salarié·e·s, c'est nier la grande majorité des problématiques en entreprise qui ne peuvent pas être résolues par une approche individuelle et corporatiste.

Nous ne pouvons pas obtenir d'avancées sans vous. Soyez pragmatiques : votez pour l'Intersyndicale **Solidaires Informatique-CGT**. □



4 années POUR UN BILAN CONCRET !

Traid-Union (TU), syndicat majoritaire de 2019 à 2023 avait tous les pouvoirs en main. Ils pouvaient vous défendre en CSE, garantir les conquies et obtenir des avancées substantielles en négociations. Qu'ont-ils fait ? Rien ou à peu près, à part saboter toutes les actions du CSE qui risquaient de mettre la direction en danger (enquête sur des cas d'accident grave du travail non déclaré, de harcèlement) et signer tous les accords a minima, revendiquant des « avancées » de pacotille, s'attribuant des victoires résultant de nos luttes et de nos actions en justice, qu'ils avaient décriées car on ne doit pas s'en prendre à la direction.

Ce qui est certain c'est que jamais on a vu ce « syndicat » dans la rue pour s'opposer à la réforme des retraites ni pour réclamer une augmentation générale des salaires pour compenser un tant soit peu une inflation qui elle n'a pas affecté les profits engrangés par l'employeur.

Jamais un mot en CSE pour dénoncer les heures supplémentaires non payées, même quand ils étaient les premiers informés comme à Annecy, les camarades discriminé·e·s, les travaux du dimanche et du 1^{er} mai mettant en danger la santé des salarié·e·s.

TU, jamais surpris du taux de turnover des démissions, qui plébiscite le travail du 1^{er} mai, se satisfait de 20€/mois pour 5j/s de télétravail pendant la Covid, qui supprime

l'enregistrement des séances du CSE pour ne pas laisser de trace qui pourraient mettre la direction ou eux-mêmes en difficulté, TU qui empêche les élus des autres syndicats d'agir, qui valide des entraves.

Le seul moment où ils s'offusquent c'est quand nous pointons des défaillances et des manquements de la direction à la loi et à la CCN (convention collective), parce qu'on ne doit pas toucher à la direction.

Le bilan de TU c'est 4 années de vacances pour la direction qui s'en est donné à cœur joie, 4 années sans la moindre résistance, sans la moindre opposition. 4 années de brosse à reluire. 4 années de soumission sans faille, de zèle. Gageons que la direction saura se souvenir de ses ami·e·s au cours de la prochaine campagne et dans les prochains CRH.

Pour nous **Solidaires Informatique** ce furent 4 années à devoir se battre non seulement contre une direction cynique et ignorante souvent du droit et de vos droits, mais également contre celles et ceux qui auraient dû être nos alliés pour vous défendre, et qui ont mis toute leur énergie à nous empêcher d'agir. 4 ans à n'avoir pour seuls recours que la communication et les actions en justice. Nous avons tout fait pour vous tenir informé·e·s, vous alerter comme pendant la Covid et nos campagnes d'information via Teams ou la messagerie, campagnes interdites par la direction et dénoncées par TU (eh oui !). Actions en justice pour faire reconnaître les atteintes de la direction aux prérogatives du CSE notamment dans le cadre des alertes, des enquêtes.

4 années de perdues pour vous. □

La voix de son maître

Comme les autres, Traid-Union (TU) est en campagne, et se présente dans une vidéo – que nous avons regardée ! – comme « *une organisation du 21^e siècle* ». Voyons en quoi ça consiste. Passons sur le « *télétravail dans un petit coin douillet* » – tout le monde n'a pas cette chance. TU assure : « *notre **dialogue** avec la direction générale ne fait pas de nous des vassaux de cette dernière, mais un interlocuteur privilégié* ». Privilégié par la direction ? Le message est martelé : il faut « *renforcer le **dialogue*** » car « *le **dialogue** est essentiel pour négocier des avancées sociales* ». Il faut « *conserver un vrai **dialogue** avec la direction pour négocier des avancées sociales* ». C'est beau !

Bref, le **dialogue** est la solution à tout. Nous aimerions tant que ce soit la réalité. Le problème, c'est que pour dialoguer, il faut être deux. La direction est rarement ouverte au **dialogue**. TU semble regretter que les « *syndicalistes professionnels* » (sic) aient « *lâché le contact des équipes pour se consacrer à la **lutte*** ». Soit dit en passant, la **lutte** n'empêche aucunement le contact avec les équipes. En fait, la **lutte** ne devient nécessaire que lorsque le **dialogue** est rompu. Laissons le mot de la fin à TU : « *Les syndicats [historiques] ont, au prix de longues et dures **luttés**, obtenu des avancées sociales essentielles. C'est absolument vrai.* » Mais alors, pourquoi toutes ces **luttés** au lieu du **dialogue** ?

TU, un [faux] syndicat qui [ne] vous veut [pas] du bien ! □

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES

**Contre l'austérité,
pour les salaires et
l'égalité, en grève
le 13 octobre !**

Malgré une mobilisation d'une ampleur historique par sa durée et son ampleur, le gouvernement a imposé de force sa réforme des retraites. Mais notre colère reste intacte ! D'autant plus qu'il fait le choix de poursuivre une politique de régression sociale et d'austérité !

Ce n'est pas à nous de payer !

Alors que les cadeaux au patronat se multiplient, avec 150 à 200 milliards d'euros/an d'aides aux entreprises, le gouvernement joue à nouveau la petite musique de l'austérité et veut imposer ses économies à la population. Ne se cachant même plus ("nous menons une politique pro-business", a redit la Première ministre fin août), il cède face aux puissants pour ensuite présenter l'addition aux travailleur·se·s.

Augmentez les salaires !

Dans un contexte de forte inflation et alors que le coût de la vie, et notamment de l'alimentation mais également du logement et de l'énergie, ne fait qu'augmenter, il y a au contraire urgence à un meilleur partage des richesses ! Solidaires réclame l'augmentation immédiate du SMIC, +400 euros par mois pour toutes et tous, l'indexation des salaires sur l'inflation et l'ouverture immédiate de négociations dans les branches et dans la fonction publique.

Pour un autre projet de société

Le projet de loi de finance (PLF) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) vont entrer en discussion au parlement il y a urgence à faire d'autres choix de société : plutôt que des milliards pour les entreprises du CAC 40 qui font des profits record et détruisent la planète, il faut renforcer les services publics, l'hôpital et engager la transition écologique.

En nous mobilisant par millions, nous avons pris conscience de notre force. Partout de nouvelles et nouveaux salarié·e·s se syndiquent.

Solidaires appelle à poursuivre cette dynamique d'organisation, à se réunir sur les lieux de travail, à construire des mobilisations, à participer au Tour de France pour la Santé, et à converger le 13 octobre à l'appel de toute l'intersyndicale ! □

Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphant (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris /Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
----------------------------	----------------	--------

Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (DS et CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Sylvie Doussaint (CSE)	06.43.41.35.83	Bordeaux
Nathalie Coulet (CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Christine Dupont (RS au CSE)	06.29.55.28.90	Pau
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	06.95.26.71.54	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Simon Héryn (DS)	06.89.19.37.96	Orléans
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

Nous contacter :

soprasteria@solidairesinformatique.org

Nous suivre :



NEWSLETTER : diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org



CONGÉS PAYÉS ET ARRÊT DE TRAVAIL

Le monde du travail est décidément plein de surprise, digne de montagnes russes... La Cour de Cassation a tranché et rétabli de la justice dans la situation de nombreux·ses salarié·e·s.

Petit rappel des faits...

Été 2023 : les 1^{ers} signes encourageants

Mi-juillet 2023, l'État était condamné sur décision de la Cour d'appel de Versailles pour la non-application conforme de la directive temps de travail de 2003 interprétée par la Cour européenne de justice. Cette directive traitait de l'obtention des congés payés pendant l'Arrêt de Travail d'origine non-professionnelle ou professionnelle.

► Voir l'article des Éditions Tissot : <https://www.editions-tissot.fr/actualite/sante-securite/arret-maladie-et-absence-dacquisition-de-conges-payes-condamnation-de-letat>

Cette victoire de la mi-juillet rendait malgré tout encore difficile pour les salariés d'obtenir application juridique directe de ce droit...

Arrêt du 13 septembre 2023

La décision du 13 septembre 2023 de la Cour de cassation vient de donner les armes juridiques pour activer ce droit.

« La jurisprudence de la Cour de cassation est, elle, d'application directe pour les employeurs dont les salariés porteraient l'affaire en justice. »

► Voir le communiqué de presse de la Cour de Cassation : <https://www.courdecassation.fr/toutes-les-actualites/2023/09/13/communique-conge-paye-et-droit-de-lunion-europeenne>

► Voir l'article Des Echos : <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/les-salaries-en-arret-maladie-doivent-acquerir-des-droits-a-conge-1977895>

► Voir l'article de L'Union : <https://www.lunion.fr/id520527/article/2023-09-14/saisie-par-des-chauffeurs-de-bus-de-reims-la-cour-de-cassation-impose-le-droit>

Concrètement, dans les « SSII / ESN » ?

Dans le contexte de la Convention Collective Nationale des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (abusivement appelée SYNTEC, nom du syndicat patronal), les textes conventionnels prévoient déjà l'application d'une acquisition de congés payés pendant une période d'arrêt de travail... Mais pas dans tous les cas.

En effet, la convention collective permet l'octroi de congés payés à partir d'un an d'ancienneté alors que la Cour de Cassation concerne toute ancienneté...

Par ailleurs, il existe une zone grise pour les salarié·e·s ayant l'ancienneté requise mais ayant épuisé les jours maintenus par l'employeur (90 jours) ; logiquement, d'après la convention collective, cette situation donne droit à l'acquisition des congés payés pendant l'arrêt de travail... Mais dans les faits, les employeurs « confondent » maintien / prévoyance / acquisition des congés payés et limitent parfois à 1 an, alors que la décision de justice est claire : c'est pour toute la durée de l'arrêt. Est-ce que c'est bon pour vous ?

Quelle que soit votre situation, **vérifiez bien que vos acquisitions de congés payés ont continué pendant vos périodes d'arrêt de travail :**

- **Quelle que soit votre ancienneté**
- **Quel que soit le type d'arrêt de travail**
- **Quel que soit le maintien (ou pas) par l'employeur**
- **Quelle que soit la période l'historique de votre arrêt**

Jusqu'à quand réclamer votre dû ?

Jusqu'ici, le droit français limitait cette période à trois ans ... mais la Cour de cassation est claire dans son jugement : « la prescription du droit à congé payé ne commence à courir que si l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer celui-ci en temps utile ». S'il ne lui a pas notifié ce droit, la prescription ne court pas et l'indemnisation des congés payés peut remonter sur toute la période travaillée (et plus seulement limitée aux trois dernières années).

En clair : vérifiez bien toutes vos périodes d'arrêt de travail, sans limite dans le temps, y compris si vous avez quitté l'entreprise, vous pourriez avoir des (bonnes) surprises !

Sur le terrain...

La CGT, l'Union syndicale **Solidaires** et FO agissaient depuis des années pour faire appliquer cette directive, c'est donc une victoire superbe qu'il faut concrétiser sur le terrain !

Alors si vous vous trouvez dans une situation clairement lésée ou que vous n'arrivez pas à calculer votre dû, contactez-nous pour que nous vous aidions à faire valoir vos droits ! □